



Séance du Conseil Municipal
En date du 10 avril 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le dix Avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD

Présents : M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean du BOUCHERON, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Monique LE GOFF, M. Christian CELERIER, M. Yves JASMAIN, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, Mme Florence LE BEC, M. José Pedro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, Mme Gisèle MOREAU, Mme Muriel DESCHAMPS, M. Pierre LE COZ, Mme Amanda RENAUD, M. Philippe ROUDIER

Pouvoirs : Mme Marie-Noëlle DUMOND à M. Serge MEYER, M. Patrice POT à M. Alain BAYLET, M. Guy MARISSAL à Mme Christine ROULIERE, M. Jean-Marie FARGES à M. Philippe ROUDIER, Mme Marie-Agnès TREILLARD à Mme Muriel DESCHAMPS, M. Yohan NGUYEN à M. José Pedro RIBEIRO MARQUES,

Secrétaire de séance : Mme Florence LE BEC

M. René ARNAUD informe l'Assemblée que les élus ont reçu un compte-rendu partiel de la séance du 31 Mars 2017 pour re-situer le « pourquoi » de ce nouveau Conseil Municipal. M. René ARNAUD précise qu'il ne soumettra pas celui-ci au vote car un compte-rendu global de la séance sera soumis au vote lors d'un prochain Conseil Municipal qui se tiendra en Mai. M. René ARNAUD donne ensuite la parole à M. Philippe ROUDIER.

M. Philippe ROUDIER « ... D'abord, on vous remercie d'avoir pu écouter les bandes sons pour qu'on puisse éventuellement se prononcer et en effet, à l'écoute des bandes sons, on voit bien qu'il y a un souci important puisqu'on ne peut pas entendre la globalité de certains propos déplacés qui ont pu être prononcés ... Donc, on ne va pas tergiverser car on ne peut pas inventer des mots qui ne sont pas dans une bande sons, moi ce que je voudrais qu'on rajoute éventuellement, si vous en êtes d'accords, c'est uniquement citer que : « Un certain nombre de propos déplacés ont été tenus mais ne peuvent pas être traduits dans le compte-rendu » et c'est tout ... En donnant l'explication que ces propos ont été dits alors que le micro n'était pas ouvert et cela suffira au fait que nous puissions approuver ce compte-rendu ... Monsieur POT n'est pas là mais à plusieurs reprises, Monsieur ARNAUD, on vous entend très distinctement dire « Patrice, Patrice » mais on ne comprend pas ce qu'il dit ou ce qu'il a dit avant ... Je ne veux pas polémiquer plus que cela, nous notre rôle n'est pas de vouloir empêcher la collectivité d'avancer, simplement de dire et peut être de re-redire mais vous le dites à chaque séance « pensez à ouvrir vos micros » ... simplement de dire des propos – moi je dis déplacés – parce qu'on vous a entendu à plusieurs reprises dire Patrice, Patrice, c'est bien que ces propos n'avaient rien à faire dans cette Assemblée ... Vous avez calmé le jeu, Monsieur du BOUCHERON l'a aussi fait, bon voilà, ça me suffit, ça nous suffit à nous l'Opposition ... Simplement, être considéré, dire qu'on existe ... J'entends ... Même nous on peut s'enflammer à des moments ... Dont acte ... Et remettez-nous dans l'ordre en disant allumez vos micros, on comprendra mieux ce que vous direz ... dont acte ... En ce qui concerne la séance du 28, mon micro était branché, on entend distinctement ce que je dis, on n'entend pas ce que dit Monsieur POT, je veux pas en rajouter plus, on n'est pas non plus obligés de personnaliser à ce point-là, on est d'accord, simplement dire que des propos déplacés ont été tenus, qu'on ne peut pas retraduire ici dans le compte-rendu, mais qu'à l'avenir on veillera à ce que les micros soient branchés ... »

M. René ARNAUD « ... Je dirais des propos que vous jugez déplacés ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Absolument ... »

M. René ARNAUD « ... C'est votre analyse ... Auquel cas je suis d'accord ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Même si je constate que vous même en reprenant Monsieur POT à trois reprises, vous avez estimé que ... »

M. René ARNAUD « ... Je ne parlerai pas de propos déplacés, c'est juste, si je suis intervenu, qu'effectivement je ne souhaitais pas qu'on s'invective outre mesure, cela n'a jamais forcément fait avancer les choses ... »

M. Philippe ROUDIER « ... « Que nous jugeons déplacés », très bien ... »

M. René ARNAUD « ... C'était une façon de dire, on arrête, on parle du fond ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Si ça c'est retraduit, pas de problèmes ... »

M. René ARNAUD « ... C'est votre appréciation, le compte-rendu était bien conforme à ce que Madame FARGES avait pu entendre ... Nous sommes d'accord là-dessus ... Je souhaite, mais vous le souhaitez aussi puisque nous nous sommes rencontrés le jour où vous êtes venus écouter les bandes, que l'on parte sur une ambiance apaisée, ce qui n'empêche pas l'Opposition de critiquer lorsqu'elle le juge nécessaire ... à la majorité d'argumenter et donc nous allons essayer ce soir de faire en sorte que le Débat d'Orientations Budgétaires soit légalement acté par un vote ce qui n'avait pas été le cas le 28 Février dernier ... Je tiens juste à préciser, mais cela, tout le monde le sait, que nous ne sommes pas la seule collectivité à ne pas avoir vu cette subtilité de la loi NOTRe et que, à la décharge de tout le monde, il y a des départements pour lesquels la Préfecture avait alerté les collectivités et que, en regardant un peu autour de nous, effectivement le département de la Haute-

Vienne ne s'est pas méfié si je puis dire ... Moyennant que les propos que vous avez tenus après l'ouverture du Conseil Municipal soient repris, le compte-rendu de la séance du 28 Février est approuvé ... Et moi je propose que l'on note bien « ces propos que vous jugez déplacés », c'est votre appréciation ...
... La note de synthèse a été envoyée à la date réglementaire afin que la séance de Conseil Municipal puisse se tenir ... Une petite explication : Madame DELAGE avait interrogé les services de la Préfecture qui se sont penchés sur la problématique parce qu'a priori la Préfecture n'avait pas non plus anticipé ... Nous avons reçu un mail de la Préfecture le lendemain de l'envoi de la note de synthèse ... Ce que je vous propose et Monsieur du BOUCHERON va le lire c'est que nous modifions le texte parce que nous étions partis sur l'obligation de refaire l'ensemble du Débat d'Orientations Budgétaires ... Nous en avons discuté l'autre jour, vous ne souhaitez pas et personne ne souhaite qu'on reprenne tout puisque le Débat, en quelque sorte, vous a apporté un certain nombre d'éléments sur lesquels vous vous êtes prononcés, quand à la forme, je laisse la parole à Monsieur du BOUCHERON ... »

Vote du débat sur les Orientations Budgétaires 2017 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

M. Jean du BOUCHERON « ... La délibération qui était dans la note de synthèse était volontairement très ouverte et disait qu'il fallait que le Conseil Municipal débattre de nouveau des orientations ... Or, nous savons tous que nous l'avons eu ce débat donc je vais vous lire la proposition transmise par la Préfecture comme projet de délibération ... »

M. Jean du BOUCHERON rappelle que par délibération spécifique n°2017/1 en date du 28 février 2017, l'Assemblée Délibérante a bien pris acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017 et des orientations définies mais cette délibération n'a pas fait l'objet d'un vote de l'Assemblée Délibérante.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de procéder au vote du Débat d'Orientations Budgétaires afin de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat, la présente délibération faisant apparaître la répartition des voix sur le vote.

M. Jean du BOUCHERON « ... C'est un texte qui précise que notre réunion de ce soir est un pur formalisme, il s'agit, pour ainsi dire de mettre un coup de tampon pour que le débat devienne complètement valable et solide ... »

M. René ARNAUD « ... Sachant que les éléments de cadrage avaient été remis avec la note de synthèse et sachant, pour que cela soit bien clair pour tout le monde, que l'AP/CP concernant la requalification urbaine avait bien été présenté et voté au moment du budget donc il faudra reprendre ce vote-là ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Juste rappeler le contexte : en effet, la loi nous obligeait cela ... Certes, nul n'est censé ne pas connaître la loi mais au final on se rend compte qu'il y a plein de collectivités qui n'ont pas acté par un vote ce Débat d'Orientations ... Moi, ce que je voulais juste souligner, Jean-Marie FARGES l'avait fait le 31 en disant : n'importe quel citoyen d'Aixe-sur-Vienne peut bloquer la réalisation du budget devant le Tribunal Administratif parce qu'on n'a pas respecté à la lettre la loi NOTRe d'Août 2015 ... Moi ce que je voudrais quand même souligner, c'est que notre rôle a aussi été pédagogique pour tout le monde et peut être pour d'autres collectivités à venir, je ne veux pas que vous voyez dans notre attitude une volonté de blocage ou une volonté d'empêcher la collectivité d'avancer, c'est au contraire tout l'inverse, c'est bien l'inverse qui se produit aujourd'hui car, par cette réunion et la réunion de jeudi, enfin la collectivité va pouvoir continuer d'avancer alors que n'importe quel citoyen d'Aixe-sur-Vienne aurait pu bloquer le bon déroulement du budget 2017 parce que ce Débat d'Orientations Budgétaires n'avait pas été validé par un vote ... C'est uniquement cela que je voulais rappeler ... Je ne vais pas non plus vous demander de nous remercier d'avoir fait ça ... C'est quand même la légalité qui oblige cela et je le répète : n'importe quelle personne citoyenne d'Aixe-sur-Vienne aurait pu bloquer le bon déroulement du budget à n'importe quel moment de l'année et ça, il faut en avoir conscience quand même ... C'est tout ... »

M. René ARNAUD « ... Juste, ce n'est pas pour revenir sur votre intervention, c'est vrai que l'an dernier, la loi NOTRe s'appliquait également et le Débat d'Orientations Budgétaires n'avait fait l'objet d'aucune observation au niveau du contrôle de légalité ... C'est fait, nous allons prendre le pli et espérer qu'il n'y aura pas une loi NOTRe bis qui viendra à nouveau modifier les règles mais cela c'est le principe de la loi, il faut s'adapter en permanence ... Nous avons bien entendu vos éléments d'explications de votre position ... Si le vote est acté, nous aurons un Conseil Municipal jeudi, qui, si vous en êtes d'accord, conformément aux instructions de la Préfecture, ne reprendra pas l'ensemble des éléments du budget mais nous avons un certain nombre de délibérations qu'il faudra revoter formellement de façon à ce qu'elles soient elles-aussi actées ... Le principe là est de voter que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu, ce n'est pas de valider quoi que ce soit, mais c'est purement formel ... »

Le Conseil Municipal acte la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat sur les orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport communiqué à cet effet.

Vote : 29 pour

M. René ARNAUD « ... Ce débat sera validé officiellement par la Préfecture et nous pourrons après travailler sur le budget et mettre en œuvre notre programme ... »

M. Jean Du BOUCHERON « ... Juste pour proposer que l'on soit dans le même esprit jeudi, c'est-à-dire que l'on fasse vite et simple ... Nous avons passé pas mal de temps à exposer le budget la dernière fois donc soyons simples et directs jeudi, on acte par le vote, c'est du formalisme, c'est normal que l'on ait ce formalisme, et puis voilà ... On est tous d'accords là-dessus ? ... »

M. René ARNAUD « ... Nous n'avons pas retransmis les documents du budget, vous les avez, si, depuis la dernière fois il y a un élément sur lequel vous souhaitez obtenir un éclaircissement sur un ou deux points, nous répondrons aux questions sinon on passe sur quelque chose de formel ... Je peux quand même rappeler que l'inauguration de Weldom a lieu demain à 18h30 et je pense qu'il y a eu un petit manquement ... Mes collègues de la Majorité m'ont interpellé ... Nous avons transmis me semble-t-il, l'ensemble des adresses des élus de l'ensemble du Conseil Municipal ... J'ai reçu un carton d'invitation à titre personnel, il n'y en a pas eu d'autres ... Si vous êtes disponibles demain soir à 18h30, Monsieur DESIRE qui suit le projet au niveau du groupe Solig m'a informé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ce que j'en fasse part à d'autres personnes ... »

M. Philippe ROUDIER « ... C'est un mail qui a été envoyé ? ... »

M. René ARNAUD « ... Nous avons reçu une demande visant à transmettre les adresses des élus et des techniciens de la part de Weldom et l'invitation était évidemment faite par l'entreprise ... Monsieur MEYER en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne qui était allé sur place a dû avoir une invitation au moins orale ... Je crois que c'est Madame DUMOND qui en a parlé à Monsieur MEYER et de fil en aiguille, on s'est dit qu'il y avait une problématique de transmission ... Cela peut arriver, ce n'est pas une volonté, autant que vous soyez informés puisque cela concerne toute la Commune et les personnes habitant Aixé ... »

L'ordre du jour étant épuisé et aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, M. René ARNAUD clôt la séance.

